

Mémoire de MM. Bouvet et Launay
Le vaisseau *le Mars* bloqué au Port-Louis.

Un document des Archives départementales du Finistère, cote 1 E 439

Je remercie Madame Elodie Hoppe, historienne du patrimoine, de m'avoir communiqué ce document.

Ce mémoire est annoté en marge gauche par quelques commentaires du gouverneur Desroches, ils sont également retranscrits sous forme de notes de bas de page.

L'intendant Poivre répondit à ce mémoire le lendemain. (Réponse sur la base documentaire)

A l'Isle de France, le 23 novembre 1771

Mémoire

adressé à Messieurs les chefs du Gouvernement des Isles de France et de Bourbon, sur les inconvénients qui peuvent résulter de la détention du vaisseau *le Mars* en ce port

== == ==

Les sieurs Bouvet, capitaine du vaisseau *le Mars*, et chargé en cette qualité de veiller à la sûreté des marchandises qui composent son chargement, et Launay cadet, fondé de pouvoir de Messieurs Law et Chevalier, et de plusieurs particuliers de Pondichéry à qui appartient la majeure partie de la cargaison du susdit vaisseau, ont l'honneur d'adresser à Messieurs les chefs du Gouvernement, de respectueuses représentations sur les inconvénients qui peuvent résulter de la détention du vaisseau *le Mars* en ce port.¹

Plein de respect pour l'exécution des ordres supérieurs, en vertu desquels le vaisseau *le Mars* est détenu, ils ne prétendent que se mettre en règle et à l'abri des reproches qu'on aurait droit de leur faire s'ils n'avaient pas eu le courage de soutenir les intérêts qui leur sont confiés.²

Le Roi jugeant à propos de suspendre le privilège de la Compagnie, mais voulant néanmoins pourvoir à ce que le commerce des Indes n'essuyât aucune interruption, a adressé aux commandants de ses établissements dans l'Inde, divers de ses vaisseaux, avec pouvoir de les charger en payant dix pour cent de fret, ordre d'employer tout leur crédit à cet effet, afin de fournir le Royaume de marchandises de l'Inde, et ne pas priver le commerce d'une branche qui n'échapperait de nos mains que pour passer en celles de nations rivales de notre commerce.

En conséquence des susdits ordres, M. Chevalier, commandant à Chandernagor, a chargé la flûte du Roi *le Triton* qui lui avait été adressé par la Cour, et pour donner une preuve plus complète de son zèle, il s'est procuré à grands frais un chargement considérable pour son vaisseau *l'Hector*, du port de mille tonneaux, afin de faire entrer dans le Royaume la même quantité de marchandises du Bengale que la Compagnie avait coutume d'y en introduire.

M. Law guidé par le même motif, et secondé du crédit de MM. du Conseil de Pondichéry, de celui de quelques principaux négociants du lieu, est parvenu, non sans beaucoup de peine, à procurer une cargaison bien assortie au vaisseau *le Mars*. Cette cargaison est l'œuvre de la confiance, elle est presque toute faite sur le crédit. Messieurs de Pondichéry, moins animés par l'espoir du gain qui ne peut être considérable d'après les conditions onéreuses que leur ont imposées les vendeurs, que par le

¹ [Commentaire de Desroches] : « C'est par ordre du Ministre que la coque et l'armement du vaisseau *le Mars* sont retenus à l'Isle de France. »

² [Commentaire de Desroches] « Je m'intéresse bien véritablement en tout ce qui regarde la fortune de MM. Law et Chevalier, mais quand le Roi ordonne je ne fais qu'obéir. »

désir de remplir les intentions de la Cour, et de faire servir adroitement à alimenter notre commerce les ressources puisées dans le sein même des Anglais, ont, pour servir l'Etat, exposé toute leur fortune aux risques d'une opération maritime.

Pendant que ceci se passait en Asie, il se formait en Europe un orage dont les suites devaient se faire sentir jusqu'aux Indes ; le Ministre chargé du Département de la Marine adressa en conséquence des ordres à M. le Ch. Desroches pour retenir les vaisseaux *le Mars* et *le Pondichéry*.³ Quelque puissant que soient les intérêts particuliers, ils disparaissent devant celui de l'Etat, les représentations deviennent alors inutiles, même déplacées ; aussi les sieurs Bouvet et Launay ont-ils gardé le plus profond silence jusqu'au moment où les nouvelles arrivées de France par le vaisseau *le Bruni* [*le Bruny*], leur ont permis de croire à la prolongation de la paix.⁴

Ils sont bien éloignés de chercher à pénétrer le secret confié à MM. les chefs du Gouvernement, ils ne parlent que d'après les nouvelles publiques qui assurent le rétablissement de l'harmonie entre les puissances de l'Europe.

Messieurs les chefs du Gouvernement sont priés d'observer que si la détention du *Mars* doit avoir lieu jusqu'à la réception de nouveaux ordres de la Cour, on court risque de les attendre longtemps. Il n'y avait en effet au départ du *Bruni* aucun préparatif d'armement dans les ports du Royaume pour nos colonies, on ne s'en sera occupé suivant l'usage qu'en octobre ou novembre, et nous ne recevrons ces vaisseaux qu'en mars ou avril.⁵ M. Bouvet assure que s'il passe encore trois mois dans ce port, il sera obligé de décharger son vaisseau pour le doubler. Les dépenses du déchargement ne doivent pas regarder les fréteurs. M. Bouvet étant dans le cas de mettre sa cargaison à terre, les sacs qui contiennent le salpêtre et le poivre sont en si mauvais état qu'il en faudra de neufs, nouvelle dépense qui ne doit pas être plus que la première au compte des fréteurs. Ce dernier article, indépendamment de la dépense, sera peut-être fort difficile à remplir par la rareté de la toile propre à faire des sacs.⁶

Si l'espérance de voir arriver à chaque instant des nouvelles est insensiblement prolongée jusqu'au mois de mars ou avril, et qu'on n'ait jusqu'à ce moment pris aucun parti sur le vaisseau *le Mars*, ne sera-t-il pas exposé à perdre le dernier instant qui permet encore aux vaisseaux de doubler le cap de Bonne-Espérance ?⁷

Si le vaisseau *le Mars* ne part de cette île que dans le courant de mai, et que le gros temps qu'il trouvera sur le Cap lui occasionne des avaries, les assureurs ne seront-ils pas fondés à ne point vouloir les supporter.

Si le vaisseau *le Mars*, pour éviter les frais de déchargement et afin d'arrêter son retour, part dans l'état où il se trouvera et que venant à perdre son doublage à la mer, il lui survienne des avaries, les assureurs n'auront-ils pas raison de ne pas vouloir en être responsables ?

Si les gens qui ont placé de l'argent à la grosse sur ce vaisseau, n'ayant estimé le voyage que de six mois, le voyant aujourd'hui fort prolongé, exigent une augmentation d'intérêt, serait-on dans le cas de la leur refuser ?

Si Messieurs les chefs du Gouvernement ordonnent le déchargement du vaisseau *le Mars* pour reverser sa cargaison sur un ou plusieurs bâtiments, les grosseurs et les assureurs, au cas d'événement fâcheux, n'auront-ils pas droit de prétendre être déchargés des risques qu'ils n'ont entendu courir que sur le vaisseau *le Mars* et par la confiance qu'ils avaient en M. Bouvet ?

³ [Commentaire de Desroches] : *Le Pondichéry* n'est pas fait pour la guerre, et c'est sur quoi je me suis excusé sans me flatter d'avoir été approuvé. »

⁴ [Commentaire de Desroches] : « Je désire bien sincèrement que la paix soit faite et affermie. Je n'en demande qu'une preuve certaine, mais malheureusement je ne la trouve pas dans les lettres des Ministres. »

⁵ [Commentaire de Desroches] : J'ignore le temps où il plaira au Roi d'envoyer de nouveaux ordres, et je ne cherche pas à pénétrer le motif de ses délais. »

⁶ [Commentaire de Desroches] : « Il ne m'appartient pas de régler aux dépens de qui les frais prévus dans cet article seront imputés. »

⁷ [Commentaire de Desroches] : « M. de Launay voudra bien se rappeler que j'avais si bien prévu tous les inconvénients que je lui ai proposé il y a longtemps de mettre cette cargaison sur le vaisseau *le Praslin*. »

Si la crainte de voir dépérir cette cargaison obligeait les intéressés à prendre le parti de la reverser sur d'autres bâtiments et que les particuliers exigeassent un fret plus considérable que celui que le Roi avait fixé, cette perte ne devrait pas être supportée par les fréteurs.⁸

D'après la simple exposition de tous ces inconvénients, Messieurs les chefs ne peuvent pas douter que la détention du vaisseau *le Mars* sera une source intarissable de discussion entre les particuliers.

Il est de plus aisé de se convaincre, par l'inspection des factures du susdit vaisseau, que s'il n'arrive pas à temps, la France manquera cette année des objets les plus précieux à son commerce, de ceux dont elle peut moins se passer, comme les cauris, les poivres et les marchandises des côtes de Coromandel et d'Orixa. L'assurance qu'on a de voir arriver cette cargaison a peut-être même décidé à la vendre sur facture.

Mais quelques grands que soient ces inconvénients, ils ne sont encore rien en comparaison de ceux qu'on va mettre sous les yeux de MM. les chefs du Gouvernement. On a déjà eu l'honneur de leur représenter que la cargaison du vaisseau *le Mars* était l'œuvre de la confiance. Sa détention dans ce port n'exposera-t-elle pas M. Law à manquer à cette même confiance qu'il doit plus ménager que jamais, pour l'honneur et le salut de la Nation. Dénué de fonds du côté de la France, réduit aux plus dures extrémités pour faire subsister les troupes du Roi, il n'a d'autre ressource que son crédit. La détention du vaisseau *le Mars* dans ce port peut le lui faire perdre absolument. Car jusqu'où ne s'étendra point le chapitre de la crainte, du soupçon, des inquiétudes de la part des Anglais sur le sujet de cette détention.⁹

Les particuliers anglais pour recouvrer leurs fonds seront obligés de faire un éclat qui avertira leur gouvernement qu'ils ont manqué à la défense qui leur avait été faite de prendre aucune part à nos opérations, de ne nous donner aucun secours, soit en nous procurant des effets, soit en nous fournissant de l'argent. Cette manœuvre une fois découverte, réveillera l'attention du gouvernement anglais qui cherchera de nouveaux moyens de priver la Nation de la seule ressource qui lui reste aux Indes dans la situation actuelle des choses.

Que deviendra M. Law après avoir contracté des engagements considérables par ordre de la Cour et dans la seule vue de ne pas interrompre la chaîne du commerce ; s'il est pressé pour le remboursement des sommes qui lui ont été confiées pour son opération ; hors d'état de faire face à ces mêmes engagements par la détention du vaisseau *le Mars* en ce port ; il perdra absolument son crédit, celui de la Nation entière, vis-à-vis des Anglais et vis-à-vis des Indiens mêmes.

La permission accordée par MM. les chefs du Gouvernement au vaisseau *le Pondichéry* de continuer sa route, fait espérer qu'ils voudront bien prendre en même considération les événements qui peuvent résulter de la détention du vaisseau *le Mars*, qui n'auraient certainement pas été les mêmes pour celle du vaisseau *le Pondichéry*.¹⁰

Les sieurs Bouvet et Launay ne croient pas devoir donner plus d'étendue aux représentations qu'ils ont l'honneur d'adresser à MM. les chefs du Gouvernement, mais ils les supplient de les peser avec leur prudence ordinaire, de comparer les suites que pourrait avoir l'inexécution [*sic, pour : inexécution*] des ordres du Ministre, en ne gardant pas le vaisseau *le Mars*, avec les incidents sans nombre qui seront une conséquence certaine de leur exécution en le retenant.¹¹ Ils sont assurés qu'ils trouveront dans la sagesse de leur réponse un moyen de se mettre à l'abri des reproches qu'on aurait droit de leur faire s'ils avaient gardé un silence contraire à leur devoir, et une décharge pour leurs commettants des pertes, avaries, recherches, poursuites, et de tous événements quelconques, dont ils

⁸ [Commentaire de Desroches] : « Je ne peux pas répondre à toutes les questions étrangères à mon état. Le Roi ordonne et j'obéis. »

⁹ [Commentaire de Desroches] : « Si M. Law est en peine, je le plains beaucoup parce que je lui suis sincèrement attaché. Mais je suis forcé d'obéir, et le secret de l'Etat ne m'est pas confié. »

¹⁰ [Commentaire de Desroches] : « Le vaisseau *le Pondichéry* n'était pas en état de faire la guerre, je l'ai renvoyé. *Le Mars* est un vaisseau de [*illisible*] commandé par un brave capitaine ; je le conserve ainsi qu'il m'est ordonné. »

¹¹ [Commentaire de Desroches] : « L'Etat serait renversé si l'on [*illisible*] de l'obéissance que l'on doit au Roi, ou si l'on discutait quand et comment on doit obéir à Sa Majesté. »

ne peuvent en aucune façon demeurer responsables si le vaisseau *le Mars* est détenu dans ce port par ordre du Prince.

En conséquence des raisons ci-dessus déduites, les sieurs Bouvet et Launay supplient Messieurs le Gouverneur et l'Intendant de lever l'embargo mis sur le vaisseau *le Mars*, et de lui permettre de faire son retour en France, sans aucune relâche, à moins que le sieur Bouvet n'y soit forcé par les événements, et ce dès que le susdit vaisseau sera en état d'appareiller de ce port.

Au Port Louis Isle de France, le 23 novembre 1771

Bouvet Launay

*

[Dernier commentaire de Desroches en fin de document :]

Ce mémoire étant commun à M. l'Intendant et à moi, quoiqu'il m'ait été adressé sous mon enveloppe personnelle, j'y ai répondu pour ce qui me concerne. M. l'Intendant ayant des lumières très grandes, trouvera le moyen de concilier les intérêts des armateurs avec l'obéissance due aux ordres de S. M., et je me réunirai à lui pour les opérations qui rempliront ce double objet, avec d'autant plus de zèle qu'animé du désir le plus pur de bien servir le Roi, et de contribuer à la prospérité de l'Etat, je suis particulièrement attaché aux intérêts de M. Law et de M. Le Chevalier.

Au Réduit le 23 novembre 1771

[*signé*] Le Ch. Desroches

* * *